



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoint
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETARE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine

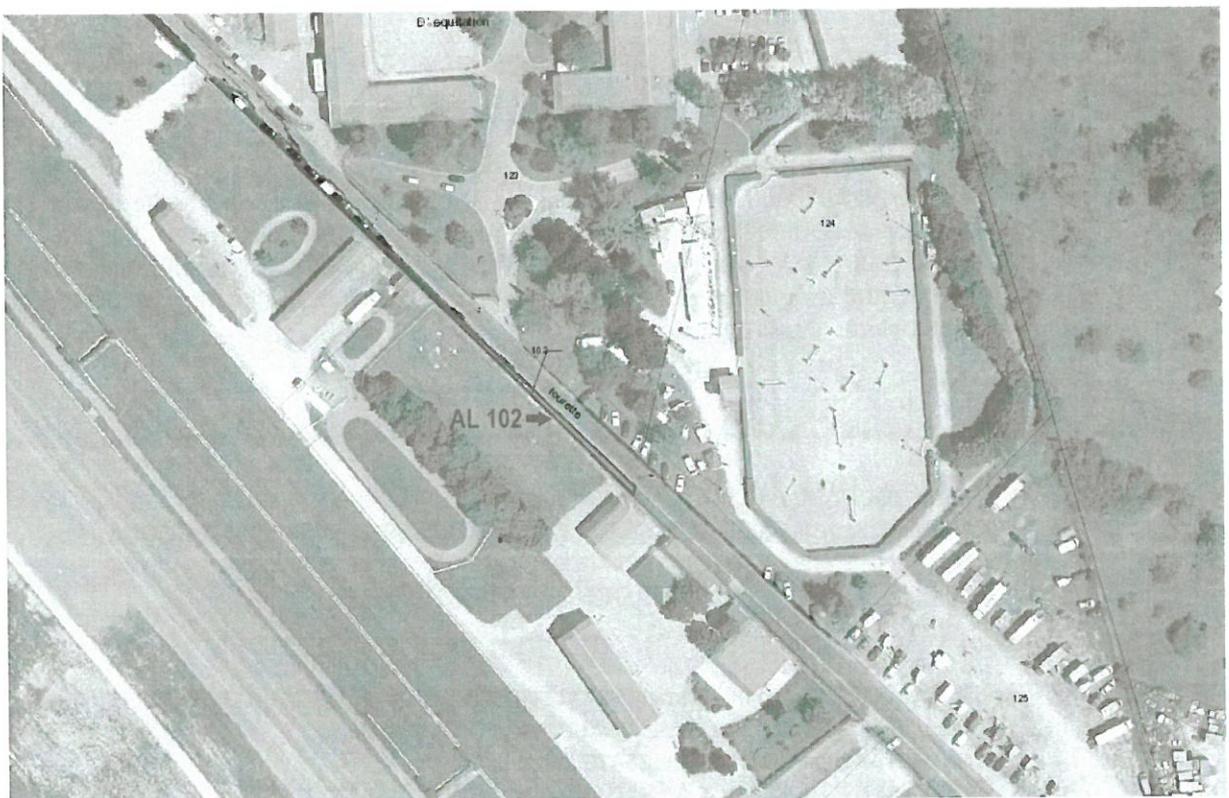


**ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 102 A LA TOURETTE
DELIBERATION N°2017/06 – 084**

ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 102 A LA TOURETTE DELIBERATION N°2017/06 – 084

Mesdames Dominique JOUBERT, Odile JAILLET et Marie-Cécile GRONDIN ont proposé à la commune l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 102 dont elles sont propriétaires indivises.

Cette bande de terrain d'une surface de 197 m² correspond à l'accotement de la route de la petite Tourette.



Cette acquisition permettrait d'intégrer dans la voirie communale un élément annexe de la voie déjà utilisé comme tel aujourd'hui.

L'acquisition de la parcelle cadastrée AL 102 est proposée à titre gratuit.

Les frais notariés seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AL 102, sise route de la petite Tourette à la Couronne,

Envoyé en préfecture le 28/06/2017

Reçu en préfecture le 28/06/2017

Affiché le **29/06/17**

Berger
Levrault

ID : 016-211601133-20170613-2017_06_084-DE

D'APPROUVER le fait que les frais de notaires seront à la charge de la commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire

Jean-François DAURÉ

